



Rapport d'audit indépendant des comptes annuels consolidés

(*Traduction libre du rapport et des comptes initialement rédigés en espagnol et préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par l'Union Européenne. En cas de divergences, la version en espagnol prévaut*)

Aux actionnaires d'ANTEVENIO, S.A.

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la société ANTEVENIO, S.A. (ci-après, la société dominante) et de ses filiales (ci-après, le Groupe), comprenant l'état de situation financière consolidé au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres, l'état consolidé des flux de trésorerie et l'annexe consolidée aux comptes correspondant à l'exercice clos à ladite date.

Responsabilité des administrateurs relative aux comptes annuels consolidés

Les administrateurs de la société dominante sont les responsables de l'établissement des comptes annuels consolidés ci-joints, de sorte à ce qu'ils donnent l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'ANTEVENIO, S.A. et ses filiales, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par l'Union Européenne et les autres dispositions du référentiel d'information financière applicables au Groupe en Espagne, ainsi que du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés ci-joints sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon la réglementation qui régule l'audit des comptes en vigueur en Espagne. Ladite réglementation requiert de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit requiert la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés par l'entité, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Opinion

À notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent, par rapport à tous les aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée d'ANTEVENIO, S.A. et ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats consolidés et flux de trésorerie consolidés correspondant à l'exercice annuel clos à ladite date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par la Union Européenne et les autres dispositions du référentiel d'information financière applicables au Groupe en Espagne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé ci-joint de l'exercice 2015 contient les explications que les administrateurs de la société dominante estiment convenables à propos de la situation d'ANTEVENIO, S.A. et ses filiales, de l'évolution de ses affaires et sur d'autres questions et ne fait pas partie intégrante des comptes annuels consolidés. Nous avons vérifié que l'information comptable contenue dans ledit rapport de gestion s'accorde avec celle des comptes annuels consolidés de l'exercice 2015. Notre travail en tant qu'auditeurs se limite à vérifier le rapport de gestion consolidé avec la portée mentionnée dans ce même paragraphe et ne comprend pas la révision d'information différente de celle obtenue à partir des registres comptables d'ANTEVENIO, S.A. et ses filiales.

Grant Thornton

Alfredo González

8 avril 2016